

PC 4 – NOTICE EXPLICATIVE

Le projet consiste en la construction d'un pôle viande sur la commune de Cohade en Haute Loire.

Le bâtiment composé de deux entités (l'abattoir et la découpe) sera implanté sur les parcelles ZV 122,123,124,125 et 126 – lieu-dit RANCHE AUSSE.

L'accès au projet se fait depuis la route départementale D14. Le plan d'aménagement prévoit la création d'une route de desserte perpendiculaire à la départementale pour accéder à la construction.

Principes d'aménagements extérieurs :

L'ensemble du site est clos à l'aide d'une clôture avec panneaux pleins de 1m80 de haut et les accès sont sécurisés avec des portails motorisés. La cour sale et la cour propre sont séparées par une clôture avec des panneaux pleins de 1m80 de haut.

Deux accès sont prévus :

- Le premier accès destiné au poids lourds et bétailières permet d'accéder vers la stabulation pour décharger les animaux et repartir. (Cour sale). Cet accès permet également d'accéder à l'arrière du bâtiment.
- Le second accès est destiné au personnel du pôle viande et à la découpe (cour propre) à l'avant du bâtiment. Cet accès permet de desservir les quais d'expédition de la découpe et de l'abattoir.

A l'arrière du bâtiment, un local technique et un local + bassin de prétraitement sont construits.

Le long de la route départementale, le bassin de rétention d'un volume de 1500 m³ prévu dans le permis d'aménager accueille les EP ainsi que les eaux de ruissèlement des zones de circulation après passage dans le séparateur hydro carbure. Ce bassin possède une zone permettant le confinement des eaux incendie.

En ce qui concerne la réserve des eaux incendie d'une contenance de 600 m³ : il est prévu dans le permis d'aménager de la mettre en place à l'Ouest du projet, à proximité de la placette de retournement.

Les eaux du process sont raccordées au prétraitement avant d'être rejetées.

Les eaux usées et les eaux vannes des locaux sociaux sont rejetées dans le réseau public.

Les espaces verts seront plantés et arborés avec des essences locales.

42 places de stationnement en enrobé sont prévues dont deux places accessibles PMR. Les places de stationnement sont accessibles depuis le second accès. Par ailleurs, un abri pour deux roues est prévu à l'entrée du site.

L'équivalent de 36 % de l'emprise au sol sera aménagé en ombrières au-dessus des parkings, et seront dédiés à l'autoconsommation.

Le projet est composé de plusieurs modules :

- Les stabulations
- Le hall d'abattage
- Les chambres froides
- Les locaux sociaux qui abritent les bureaux, vestiaires, les sanitaires, la salle de pause.
- Les chambres froides
- La découpe

Les stabulations :

Les stabulations sont érigées en maçonnerie et structure métallique. La toiture double pente (27%) est recouverte par une couverture en bac acier de teinte grise. Les murs sont enduits, teinte beige. Le principe de la ventilation générale de la stabulation repose sur une ventilation naturelle avec une introduction d'air mécanisée et une extraction d'air naturelle par effet de cheminée. Un volet en partie basse est prévu entre le mur béton et les plaques de polycarbonates afin d'introduire l'air frais. L'ensemble est commandé, selon les conditions climatiques, en position ouvert pour extraire l'air chaud en cas de surchauffe en été par convection via le faitage ouvert / couvert ou fermé en hiver.

Les couloirs et les enclos sont conçus pour permettre aux opérateurs de manipuler les animaux en sécurité. Les stabulations sont dotées d'un éclairage naturel apporté par les ouvertures en partie haute des murs latéraux. L'utilisation du polycarbonate de teinte claire permet une luminosité douce et diffuse afin de ne pas créer de zones d'ombres. L'auvent, en continuité avec la couverture, offre une protection aux quais extérieurs abrités, prévus pour la réception des animaux.

Le hall d'abattage et les chambres froides :

Ils sont construits en charpente métallique, la couverture est en bac acier de teinte grise. Les façades seront en bardage vertical teinte gris clair. Les proportions du bâtiment reflètent les besoins en process du pôle viande. Ainsi le dimensionnement du hall permet la conception des postes de travail et l'intégration des équipements adaptés.

Les locaux sociaux :

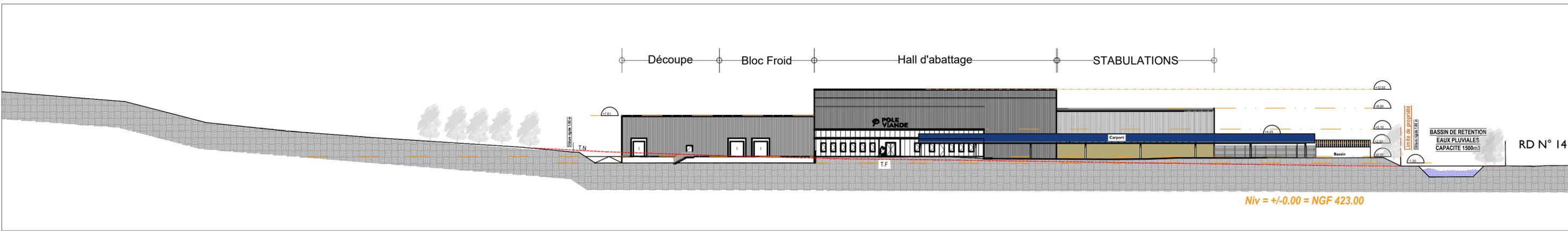
L'accès aux locaux sociaux et aux bureaux se fait depuis l'entrée « cour propre ». Une seule entrée est commune à tous les opérateurs. Un cheminement piéton en béton désactivé permet de relier les espaces de stationnement à l'entrée du bâtiment.

L'entrée est marquée par une différence de hauteur par rapport au hall d'abattage (environ 56 cm) et par une différence de teinte de bardage. L'entrée abritée, et l'implantation des ouvertures rythment la façade. Un brise soleil côté sud permet de limiter l'apport solaire et anime la façade.

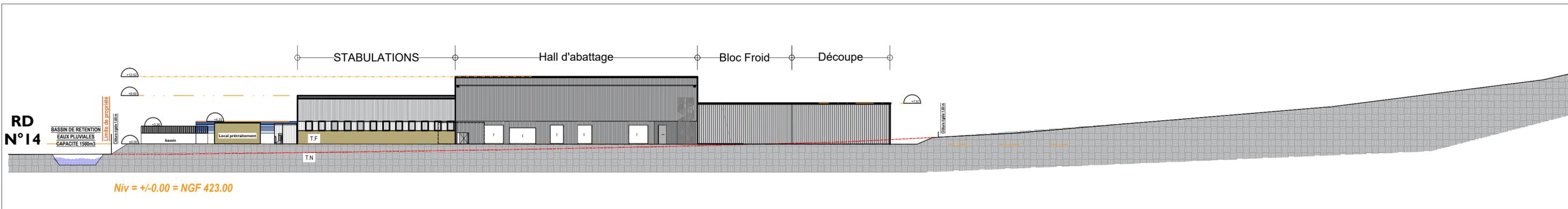
Les menuiseries extérieures seront de teinte gris clair.

La découpe :

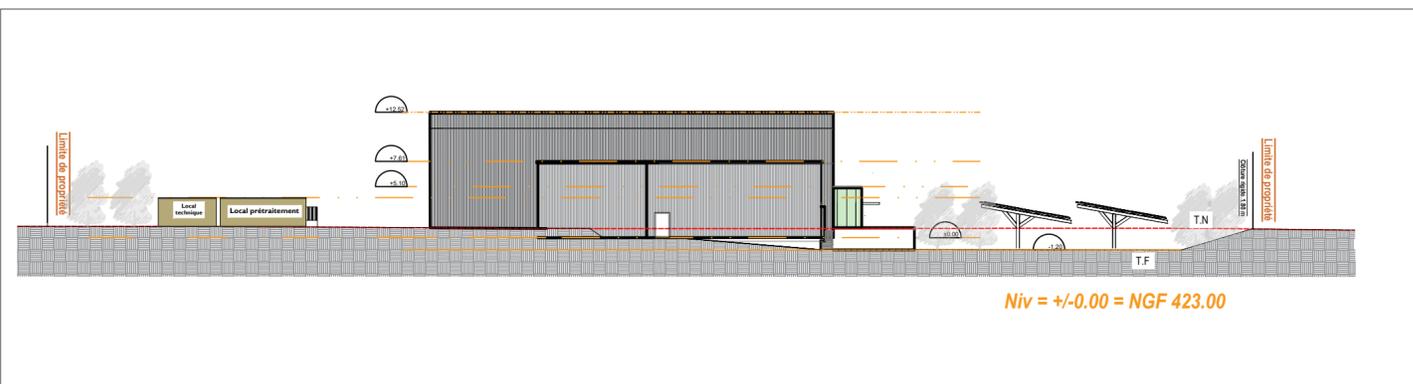
La découpe, accessible depuis le hall d'abattage possède les mêmes principes constructifs que l'ensemble du projet c'est-à-dire charpente métallique, couverture bac acier et bardage vertical teinte gris clair.



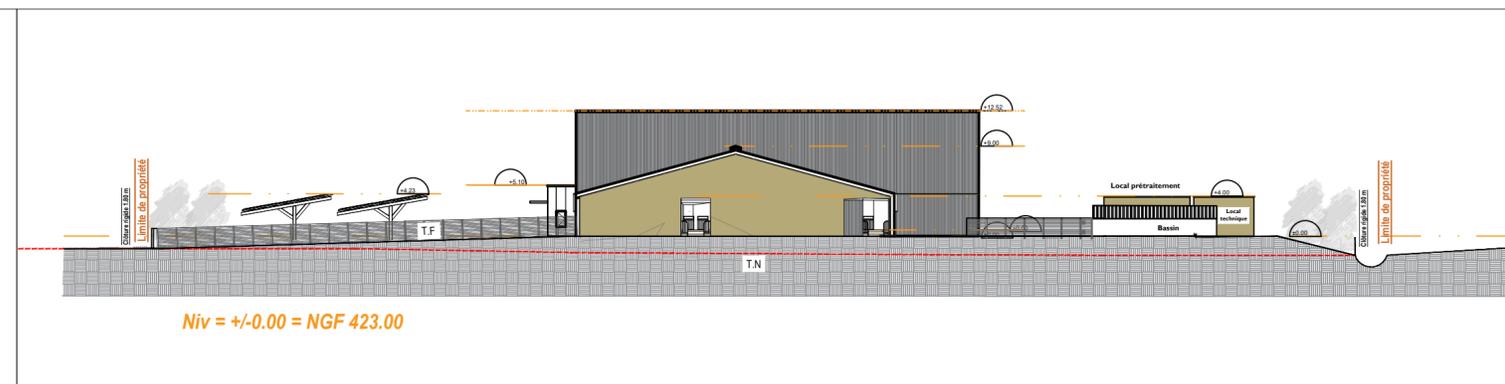
FACADE SUD - 1/500



FACADE NORD - 1/500

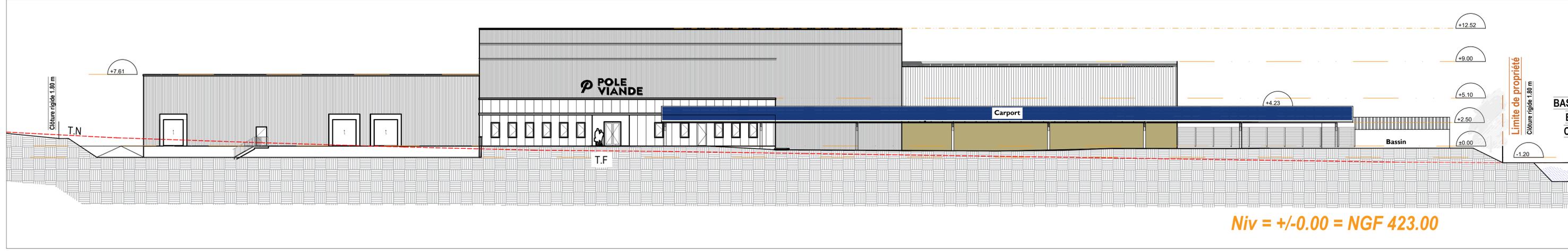


FACADE OUEST - 1/500



FACADE EST - 1/500

- Façades des annexes : enduit de teinte beige clair et toiture terrasse ornée d'acrotère teinte grise
- Façades des bâtiments abattoir, Bloc froid et découpe : Bardage métallique de teinte gris clair
- Façades de la stabulation : toiture en bac acier gris clair et Murs en béton enduit de finition beige clair
- Carport : charpente métallique gris clair, équipé de panneaux photovoltaïques également en teinte gris clair
- Locaux sociaux : bardage métallique vert clair
- Menuiseries : teinte gris clair



FACADE SUD - 1/200



FACADE NORD - 1/200

DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE
COHADE

Objet:
CONSTRUCTION D'UN POLE VIANDES

Maitre de l'ouvrage COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE

PHASE Demande de Permis de Construire

DOCUMENTS

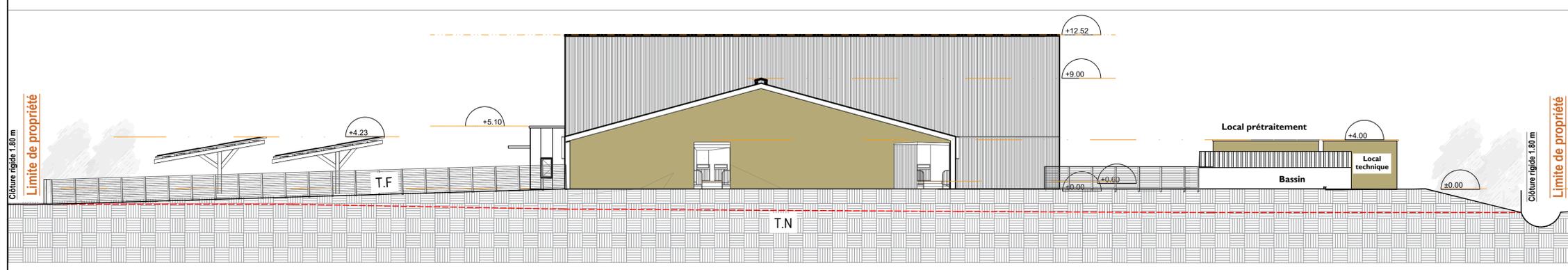
NUMERO	DOCUMENTS
	00
PC 05	FACADES - Echelle 1/200 ème

AFFAIRE 24-08

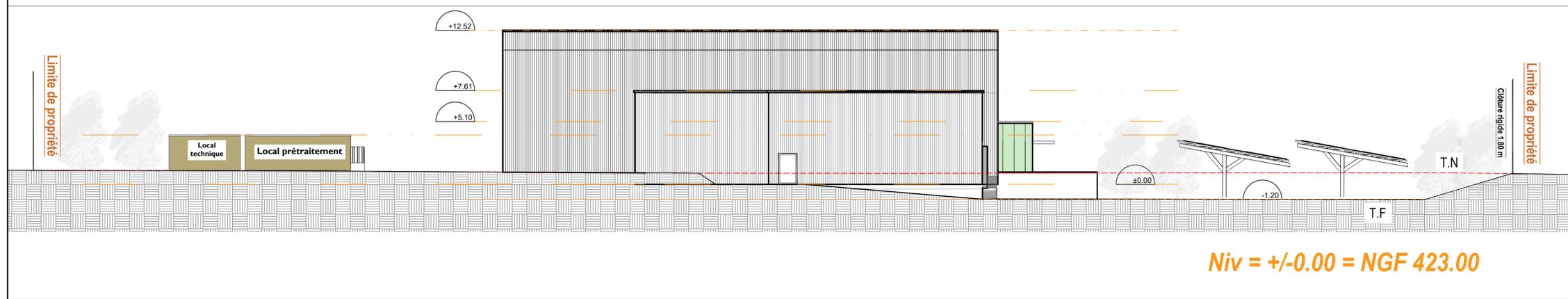
MAITRE D'OEUVRE BAK Architectes
5, Rue Roland Schimard, 63500 Issoire
Tél: 04.73.54.24.00
Mail: agence@bak.archi

DATE juil.-25

Ce plan est notre propriété - Ne peut être communiqué sans notre autorisation



FACADE EST - 1/200



FACADE OUEST - 1/200



PC 07 - Photographie proche

 <p>Baudry Aragon-Alla Kientzy architectes 6 Rue Roland Bonnard - 63500 ISSOIRE 04 73 54 24 00 agence@bak.archi</p>	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE</p>	<p>Rue du 21 Juin 1944, Brioude</p>	<p>CONSTRUCTION D'UN POLE VIANDES</p>		<p>juil.-25</p>	<p>PAGE</p>
		<p>04.71.50.89.12</p>	<p>PC 07</p>	<p>1/1000e</p>		

Ce document est réservé à l'obtention d'autorisations administratives uniquement. Les cotes des bâtiments ainsi que les limites parcellaires y figurant sont d'ordre indicatif et ne peuvent servir à l'exécution de l'ouvrage. toute autre utilisation même après la vérification de ces derniers ne peut pas autoriser la construction. L'auteur dégage toute sa responsabilité. Avant d'entamer des travaux, il est judicieux d'établir une étude de sol, une étude de structure et des plans d'exécution. Toutes modifications par rapport à la demande initiale, devra faire objet d'une demande de modification et ne pourront être réalisés qu'après accord du service instructeur. Reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur.



PC 08 - Photographie lointaine

 <p>Baudry Aragon-Alla Kientzy architectes 5 Rue Roland Bonnard - 63500 ISSOIRE 04 73 84 24 00 agence@bak.archi</p>	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE</p>	<p>Rue du 21 Juin 1944, Brioude</p>	<p>CONSTRUCTION D'UN POLE VIANDES</p>		<p>juil.-25</p>	<p>PAGE</p>
		<p>04.71.50.89.12</p>	<p>PC 08</p>	<p>Y:11-AFFAIRES EN COURS/00 BRIOUDE AB/01 - DESSIN4 - PC/AB - PC_015.dwg</p>		

Ce document est réservé à l'obtention d'autorisations administratives uniquement. Les cotes des bâtiments ainsi que les limites parcellaires y figurant sont d'ordre indicatif et ne peuvent servir à l'exécution de l'ouvrage. toute autre utilisation même après la vérification de ces derniers ne peut pas autoriser la construction. L'auteur dégage toute sa responsabilité. Avant d'entamer des travaux, il est judicieux d'établir une étude de sol, une étude de structure et des plans d'exécution. Toutes modifications par rapport à la demande initiale, devra faire objet d'une demande de modification et ne pourront être réalisés qu'après accord du service instructeur. Reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur.



PC 06 -Insertion paysagère

	COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE	Rue du 21 Juin 1944, Brioude	CONSTRUCTION D'UN POLE VIANDES		juil.-25	PAGE
		04.71.50.89.12	PC 06	1/1000e		

Ce document est réservé à l'obtention d'autorisations administratives uniquement. Les cotes des bâtiments ainsi que les limites parcellaires y figurant sont d'ordre indicatif et ne peuvent servir à l'exécution de l'ouvrage. toute autre utilisation même après la vérification de ces derniers ne peut pas autoriser la construction. L'auteur dégage toute sa responsabilité. Avant d'entamer des travaux, il est judicieux d'établir une étude de sol, une étude de structure et des plans d'exécution. Toutes modifications par rapport à la demande initiale, devra faire objet d'une demande de modification et ne pourront être réalisés qu'après accord du service instructeur. Reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur.



image 3 d non conventionnelle - vue sur les stabulations

 <p>Baudry Aragon-Alla Kientzy architectes 6 Rue Roland Bonnard - 63500 ISSOIRE 04.73.54.24.00 agence@bak.archi</p>	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE</p>	<p>Rue du 21 Juin 1944, Brioude</p>	<p>CONSTRUCTION D'UN POLE VIANDES</p>		<p>juil.-25</p>	<p>PAGE</p>
		<p>04.71.50.89.12</p>	<p>PC 06</p>	<p>1/1000e</p>		

Ce document est réservé à l'obtention d'autorisations administratives uniquement. Les cotes des bâtiments ainsi que les limites parcellaires y figurant sont d'ordre indicatif et ne peuvent servir à l'exécution de l'ouvrage. toute autre utilisation même après la vérification de ces derniers ne peut pas autoriser la construction. L'auteur dégage toute sa responsabilité. Avant d'entamer des travaux, il est judicieux d'établir une étude de sol, une étude de structure et des plans d'exécution. Toutes modifications par rapport à la demande initiale, devra faire objet d'une demande de modification et ne pourront être réalisés qu'après accord du service instructeur. Reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur.